MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Construction d'une serre multichapelles froide

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: FAMILLE ROUSSEAU

Raison sociale: GFA FAMILLE ROUSSEAU

N° SIRET: 75292905900026

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: ROUSSEAU

Prénom(s): Yoann

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la creation d'une serre multichapelles de 17 160 m² d'emprise au sol implantee sur la parcelle referencee au cadastre : section XB n° 167. Cette parcelle constitue une unite fonciere totalisant 26 770 m². Le terrain prevu pour l'implantation de la serre est actuellement exploite en culture maraichere conventionnelle de plein champs. Globalement le modele de serre prevu se compose de plusieurs nefs de 9.60 m de large et 6.00 m de hauteur au faitage qui communiquent entre elles sans separation de maniere a creer un grand espace semi clos d'un seul tenant permettant la culture en pleine terre par l'utilisation d'engins agricoles classiques pour le travail du sol. Les nefs sont recouvertes par un film EVA 320 microns incolore. L'ossature de la serre est composee d'une structure haute resistance en tube ovale TO95 galvanise. Chaque poteau est fixe au sol par des socles beton d'environ 30 cm de diametre. La profondeur d'ancrage des socles dans le sol est d'environ 50 cm. Chaque socle est amovible et peut etre retire en cas de demontage des serres de sorte qu'ils ne sont pas destructifs pour la structure du sol. Pour la collecte de eaux pluviales, un bassin paysager sera mis en place en deblai-remblai au sud-est du projet. Non impermeabilise pour faciliter l'infiltration

4.2 Objectifs du projet

Le projet de serre permettra la realisation de cultures maraicheres conventionnelles de pleine terre sous abri. Le projet repond a plusieurs objectifs : Volet economique : - Augmentation des rendements moyens passant, pour la culture de mache par exemple, de 7 a 9 tonnes/ha sous abri contre 5 a 6 tonnes/ha pour en plein champs ; - Diminution des interventions sur les cultures liberant ainsi du temps de travail ; - Economie sur l'utilisation des intrants ; - Allongement de la periode de culture. Volet ecologique : - Controle des conditions de culture permettant de diminuer les intrants ; - Absence de lessivage des sols permettant d'eliminer les flux de pollution (matieres en suspension, nutriments, micropolluants) par ruissellement sur les terres nues ; - Preservation de la ressource en eau. Volet social : - Amelioration des conditions de travail sous abri ; - Allongement de la periode de culture, d'ou un travail moins intermittents ; - Perennisation de l'activite et de l'emploi.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier sera realise en plusieurs etapes : - Travail prealable du sol de la parcelle concernee : enrichissement avec des elements mineraux necessaires a la croissance des plantes (azote, potasse...) par un apport de fumure ; - Mise en place des pieux de la serre (30 cm de diam. 50 cm de prof) ; - Montage des montants de la serre ; - Mise en place des films plastiques ; - Installation des reseaux : irrigation et electrique. La mise en place de la serre s'accompagnera egalement par la mise en place d'un bassin de collecte des eaux pluviales (voir notice de dimensionnement en annexe). Les travaux de construction sont prevus pour durer 1 mois en fin d'ete 2026.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet permettra au maitre d'ouvrage d'etendre son activite de maraichage sous abri. L'activite de maraichage implique les operations principales suivantes : Chaque annee, en periode de non production, le sol est enrichi avec des elements mineraux necessaires a la croissance des plantes (azote, potasse...) par un apport de fumure. En periode de culture, les apports de nutriments se font via un systeme de fertirrigation permettant d'enrichir l'eau utilisee pour l'arrosage. Des analyses de sol sont regulierement realisees pour ajuster au mieux les apports aux besoins des plantes et eviter les exces de nutriments. Le travail du sol est effectue par des techniques de labour conventionnelles. Pour ce faire la serre presentera une hauteur permettant le passage de tracteurs. Pour l'irrigation, les prelevements d'eau sont effectues par un pompage dans la Loire. L'essentiel de la lutte antiparasitaire se fait par des moyens « naturels » : Lutte preventive : piegeage des insectes ravageurs ; Lutte biologique : utilisation de produit d'origine naturelle permettant de former une barriere protectrice pour les plantes. En plus de ces moyens de lutte, le maitre d'ouvrage met tout en oeuvre pour eviter l'apparition des maladies au sein des cultures par une gestion adaptee de la temperature et de l'hygrometrie au sein des serres par ventilation. Une lutte curative par produits phytosanitaires peut etre employee seulement si les autres moyens de lutte presentes precedemment n'ont pas suffi a freiner l'apparition de maladies. Dans ce cas, l'utilisation de ces produits est raisonnee et se fait lorsque les conditions sont favorables (absence de vent). Les dechets vegetaux issus des cultures sont broyes et enfouis dans le sol directement sur la parcelle permettant ainsi de maintenir un taux de matieres

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PC - Declaration loi sur l'eau (IOTA)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Unite fonciere totale Emprise au sol totale de la serre Hauteur au faitage de la serre Emprise du bassin de collecte des eaux pluviales Volume du bassin de collecte des eaux pluviales	(26770, m²) (17160, m²) (6.00, m) (1400, m²) (1040, m³)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : le petit bois

Lieu-dit :

Localité : le petit bois 44450 Saint-Julien-de-Concelles

Code postal : 44450 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1°25'20"O Lat. : 47°13'36"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Saint-Julien-de-Concelles, dont la derniere procedure a ete approuvee le 15/12/2021 Zone A : secteur agricole. En zone A, sont autorisees les constructions ou installations

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Le projet est situe a 600 m au nord-ouest de la ZNIEFF de type 1 des marais de Goulaine (520006603) egalement identifie comme ZNIEFF de type 2 sous le numero 520013069.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Dans le cadre du PLU de Saint-Julien-de-Concelles, une zone humide de 140 m² a ete recensee au niveau de la petite partie boisee presente a l'est du terrain du projet. L'implantation de la future serre et du bassin de collecte des eaux pluviales evite strictement cette partie boisee. Le rejet du bassin de collecte des eaux pluviales se dans la zone humide. De fait, le projet n'aura aucune incidence sur
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	PPRI de la Loire Amont. Le projet n'est pas concerne par le zonage de ce PPRI
	☑	☐	PPRI de la Loire Amont.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	D'apres le site internet https://carto.atlasante.fr/1/carteaux_projet_partenaires_c.ma
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le projet est situe a 200 m au nord-ouest du site inscrit de marais de Goulaine.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Le projet n'est pas situe au sein d'un site Natura 2000. Toutefois, a proximite, on trouve les sites suivants : - 600 m au sud-est : Les marais de Goulaine (ZPS FR5202009 - ZSC FR5212001) ; - 3 km a l'ouest : la Vallee de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Ce et ses annexes (ZPS FR5200622 - ZSC FR5212002).
D'un site classé ?	☑	☐	Le projet est situe a 200 m au nord-ouest du site classe de marais de Goulaine.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Prelevement d'eau pour l'irrigation par pompage dans la Loire. Actuellement, en culture de pleins champs, les consommations sont de l'ordre de 5 000 a 6 000 m³/ha/an. Le maitre d'ouvrage prevoit une reduction de la consommation en eau de 30 % apres mise en place des serres, soit entre 3 500 et 4 200 m³/ha/an (6 400 a 7 680 m3 sur les 1.8 ha de la future serre). Cette economie est
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Leger terrassement du terrain en deblai / remblai sans apport ni export de materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Leger terrassement du terrain en deblai / remblai sans apport ni export de materiaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Aucun raccordement au reseau AEP ni assainissement prevu
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le terrain d'implantation du projet correspond a des parcelles cultivees sans interet paysager, faunistique ou floristique. Les elements naturels d'interet en place (petite partie boisee et zone humide a l'est) seront conserves. Des haies arborees et arbustives seront implantees en limite est et ouest du terrain. En plus d'aider a l'insertion paysagere, cela permettra de creer de nouveaux habitats
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Consommation d'espaces agricoles. Cependant, la destination d'usage reste a vocation agricole avec une optimisation des rendements de surface. De plus, le projet de serre froide permet de faire de la culture de pleine terre sans alterer le sol en place. Cela facilitera la reconversion des parcelles a une agriculture de plein champ en cas d'abandon de l'exploitation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Seisme : alea modere Retrait / gonflement des argiles : alea modere
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Circulation des engins / camions en phase chantier sur une courte periode (1 mois). Rotations de tracteurs vers les plateformes de distribution en phase d'exploitation (au maximum une rotation par jour). Aucun changement par rapport a la situation actuelle.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Circulation des engins / camions en phase chantier sur une courte periode (1 mois). Les travaux seront diurnes et seront soumis a la reglementation en vigueur concernant les niveaux sonores. Les activites et les engins utilises au
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Le terrassement sera realise a l'aide d'engins de chantiers type pelle a chenille. Aucun tir de mine n'est realise dans le cadre des travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Serre non eclairee
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Circulation des engins / camions en phase chantier sur une courte periode (1 mois). La serre en projet est une serre multichapelles froide qui n'utilise aucun systeme de chauffage. De fait, en phase d'exploitation, les rejets atmospheriques ne seront lies qu'a l'utilisation d'engins motorises pour le travail du sol. La situation vis-a-vis des rejets atmospheriques sera similaire a la situation actuelle.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	L'impermeabilisation des sols entrainera une augmentation des volumes de ruissellement avec des incidences potentielles sur le milieu recepteur : petit affluent rive droite de la Goulaine (masse d'eau
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Petit affluent rive droite de la Goulaine (masse d'eau FRGR2172)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	La mise sous abri des parcelles cultivees permet d'eviter le lessivage des sols et d'eliminer les flux de pollution (matieres en suspension, nutriments, micropolluants) par ruissellement sur les terres nues. Cela s'integre dans une demarche globale conduisant a l'amelioration de la qualite des eaux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	En phase travaux, les dechets produits seront elimines suivant leur classement (Dechet Inerte, Dechet Inerte Banal, et Dechet Dangereux). En phase d'exploitation, les dechets vegetaux issus des cultures seront broyes, et enfouis directement sur la parcelle du projet pour un recyclage naturel de la matiere organique. Les dechets de plastique seront pris en charge par une filiere specifique. En cas de demantelement de la serre, l'ensemble des
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet sera implante dans un secteur d'habitat disperse. Afin d'ameliorer l'integration paysagere de la future serre, il est prevu d'implanter 380 ml de haie en limite est.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le projet permettra de renforcer l'emploi agricole sur le territoire. L'usage agricole du sol sera conserve.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☑ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le secteur dans lequel s'insere le projet est concerne par le developpement important de la culture sous abri. Les incidences potentielles liees a ce type de site (rejet des eaux pluviales, artificialisation des sols, production de dechets, impact paysager) sont donc susceptibles de se cumuler. Dans la mesure ou les autres serres font l'objet de mesures environnementales definies dans le cadre de dossiers administratifs, le risque de cumul reste limite. Concernant l'incidence hydraulique et le risque de pollution du reseau hydrographique, ces impacts environnementaux ne seront pas necessairement aggraves par le cumul des projets de serre. En effet, ces projets sont implantes sur des terrains cultives en plein champs impliquant generalement l'utilisation de dispositifs tels que les tunnels nantais, qui, meme s'ils sont temporaires, entrainent une

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Amenagement d'un ouvrage de collecte des eaux pluviales (dimensionnement defini dans le cadre d'un dossier de declaration loi sur l'eau specifique). Cet ouvrage collectera les eaux pluviales de la future serre et permettra de tamponner les rejets en cas de pluie d'orage
Implantation de 380 ml de haies en limite est et ouest pour ameliorer l'integration paysagere.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas necessaire que le projet fasse l'objet d'une evaluation environnementale. Tout d'abord, le projet s'inscrit dans un objectif global qui est de proposer des produits maraichers issus d'un mode de production plus respectueux de l'environnement. Dans cet optique, le projet permettra au maitre d'ouvrage de se doter d'un outil de production permettant de limiter les intrants et d'eviter les phenomenes de lessivage des sols tres prejudiciables pour la qualite des eaux. Le projet permettra egalement d'ameliorer le volet social de l'exploitation avec une amelioration des conditions de travail et une perennisation de l'emploi. Afin de limiter au maximum les incidences du projet sur l'environnement, a savoir principalement l'augmentation des volumes d'eaux pluviales, le projet prevoit d'amenager un bassin de collecte

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom LE FALHER

Prénom Hugo

Qualité du signataire Mandataire

À Saint-Julien-de-Concelles

Fait le 05-02-2026

Signature du (des) demandeur(s)